

Il a été question de la nomination projetée de secrétaires d'Etat. J'ai même ressenti quelque inquiétude sur le compte de l'honorable député de Peterborough lorsque, au cours de sa magnifique péroraison, il a fait un éloge tellement enthousiaste du très honorable premier ministre. J'ignore si le Gouvernement se propose réellement de faire de telles nominations, de nommer des secrétaires d'Etat, comme certains de ses organes l'ont annoncé. Mais les membres actuels du cabinet n'étaient-ils pas d'opinion jadis que nous avions trop de ministres d'Etat ? On a critiqué les conservateurs à ce sujet ; et pourtant à peine les libéraux étaient-ils arrivés au pouvoir que deux secrétaires d'Etat, le contrôleur des Douanes et celui du Revenu de l'Intérieur furent élevés au rang de ministre. Ce qui fait que nous avons aujourd'hui au Canada deux ministres de plus qu'avant l'arrivée des libéraux aux affaires. Dans ces circonstances, il est raisonnable de penser que si le Gouvernement se propose de nommer des secrétaires d'Etat, il réduira d'autre part le nombre des ministres. Car, on en a fait l'observation du temps où le parti libéral était dans l'opposition de 1878 à 1896, si le gouvernement des Etats-Unis réussit à gouverner 80,000,000 d'habitants avec un cabinet composé de sept membres seulement, notre pays pourrait très bien se contenter de treize ministres sans le concours de secrétaires d'Etat.

Nous aimerions également à connaître les raisons qui ont engagé le premier ministre à fixer son choix sur les deux honorables députés qui détiennent actuellement ces portefeuilles. Ce n'est pas que je veuille pour le moment critiquer ce choix ; nous allons voir comment ils vont se tirer d'affaire dans la conduite des départements qui leur ont été assignés par le premier ministre ; ce n'est que justice. Mais d'autre part nous avons bien le droit de savoir quelles sont les aptitudes particulières qui ont engagé le premier ministre à mettre de côté tous ses anciens partisans et de leur préférer ces deux personnes dont aucune dans le temps ne faisait partie de la députation.

L'une d'elles, l'honorable ministre des Travaux publics (M. Pugsley) a bien voulu, dans le cours des cinq ou six semaines dernières, faire des déclarations assez hardies et même je dirais hasardées sur le sujet des fonds d'élection. Qu'il le sache bien, que le premier ministre le sache bien, si l'on désire faire une enquête quant à l'emploi des fonds électoraux, nous sommes prêts à les rencontrer dès qu'ils jureront le moment opportun. Le temps me manque aujourd'hui pour répéter le défi que j'ai adressé précédemment à l'honorable ministre des Travaux publics ; mais puisqu'on a discuté en dehors de cette enceinte ce qu'on appelle l'affaire de l'achat de la "Presse", je déclare que si c'est là une question d'intérêt public pour le peuple canadien, la gauche ne reculera pas plus devant la proposition

M. BORDEN.

d'une enquête concernant cette affaire que devant la proposition d'une enquête concernant les fonds électoraux. Ce sera au premier ministre et au ministre des Travaux publics de l'instituer quand ils le jugeront à propos ; et une fois l'instruction commencée, nous nous efforcerons de découvrir s'il est d'intérêt public de connaître les propriétaires actuels de la "Presse". Cette question doit être d'un intérêt tout aussi grand pour le public que les circonstances que l'on a signalées ; et nous exprimons l'espoir que s'il se fait une enquête à ce sujet, il sera entendu qu'elle s'étendra au mode actuel d'exploitation de ce journal, qui se fait, à moins que mes renseignements ne soient entièrement erronés, pour le compte de certains intérêts politiques bien connus.

J'en viens à la nomination des nouveaux sénateurs. On prétendait jadis qu'aucun membre de la Chambre des communes ne pouvait convenablement être nommé au Sénat ni à aucun emploi rémunéré par l'Etat. Il fallait qu'au moins deux années se fussent écoulées depuis sa démission de député pour qu'il pût être nommé à quelqu'un de ces emplois. Or depuis la clôture de la dernière session il a été fait quatre de ces nominations : l'honorable député de Colchester a été nommé juge de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse ; l'honorable député de York-centre, l'honorable député senior d'Ottawa et l'honorable député de Brockville ont été nommés au Sénat. J'observe que ces trois derniers ont résigné leurs sièges en cette Chambre ; et je prie le premier ministre de nous dire si ces députés ont donné leur démission en vue d'être nommés au Sénat. Le très honorable premier ministre voudra-t-il répondre sur-le-champ à ma question ?

Sir WILFRID LAURIER : Je ne sache pas que ces messieurs aient démissionné ; ils ont été nommés au Sénat sans aucun égard à leur démission.

M. R. L. BORDEN : Je m'en vais rafraîchir sa mémoire. Le premier ministre semble ignorer étrangement ce qui se passe dans son cabinet. Voici ce que je relève dans le compte rendu des débats :

De M. Daniel Derbyshire, représentant de la circonscription électorale de Brockville, démissionnaire.

De M. Frederick A. Laurence, représentant de la circonscription électorale de Colchester lequel a accepté de remplir une fonction rémunérée par l'Etat, savoir celle de juge de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse.

De l'honorable M. Napoléon-Antoine Belcourt, représentant de la circonscription électorale d'Ottawa, démissionnaire.

De M. Archibald Campbell, représentant de la circonscription électorale de York-centre (Ontario), démissionnaire.

Sir WILFRID LAURIER : Je n'ai pas dit que ces honorables députés n'avaient pas